

BIRIBIN SAS

60 rue de la Plaine

75020 Paris

RCS Paris : 308 528 447

TVA intracommunautaire : FR04 308 528 447

Licence Grande Remise : 114

Code NAF : 4932Z

Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9



BIRIBIN
La Passion du Service

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la SOCIÉTÉ BIRIBIN et toute personne désirant réserver un service de voiture de transport avec chauffeur pour son propre compte ou celui de personnes physiques qui l'ont mandaté à cette fin.

Le fait de réserver un Service auprès de la SOCIÉTÉ BIRIBIN emporte l'adhésion pleine et entière du Client et des Passagers aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client ou le Passager est inopposable à la SOCIÉTÉ BIRIBIN, sauf acceptation expresse, écrite et préalable.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les CGV applicables à la réservation d'un Service sont celles en vigueur à la date de la réservation du Service.

1. RÉSERVATION

Pour réserver un Service, le Client doit être majeur ou mineur émancipé, être capable juridiquement de contracter et respecter les Conditions Générales de Vente. Le Client est responsable des réservations qu'il effectue et garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit.

Demande de réservation

La demande de réservation d'un Service peut être effectuée par téléphone, par email, via le site internet www.biribin.fr et par tout autre moyen approuvé par la SOCIÉTÉ BIRIBIN. Lorsqu'elle est faite par téléphone, la demande de réservation doit nécessairement être confirmée par écrit.

La demande de réservation doit mentionner les informations minimales suivantes :

- La date, l'heure et le lieu de prise en charge initiale du (des) Passager(s) ;
- Le lieu de dépose finale et les arrêts intermédiaires à respecter s'il y en a ;
- Le nombre de personnes à transporter (préciser si le passager est à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant) ;
- Le nombre, poids et volume global approximatifs des bagages ;
- Les coordonnées téléphoniques du Passager ;
- Le modèle ou la catégorie de véhicule désiré.

Emission d'un devis

A réception de la demande de réservation, la SOCIÉTÉ BIRIBIN établit un devis sur la base des informations communiquées par le Client. Tout changement dans les informations transmises est susceptible de modifier le prix initial du Service (changement de modèle de véhicule, de capacité, de kilométrage, dépassement de durée, etc...). Par ailleurs, toute prestation non prévue au devis est facturable en sus de celui-ci.

Confirmation de la réservation

En cas d'acceptation du devis, le Client devra confirmer sa réservation par écrit à la SOCIÉTÉ BIRIBIN. La réception par la SOCIÉTÉ BIRIBIN de la Confirmation de la réservation emporte formation du contrat de transport entre la SOCIÉTÉ BIRIBIN et le Client.

2. TARIFS

Les Services sont proposés aux tarifs indiqués dans la grille tarifaire de la SOCIÉTÉ BIRIBIN.

Les règles de tarification sont susceptibles de varier en fonction de certaines circonstances telles que jours fériés, période de forte activité, zone de prise en charge, moment de la journée etc.

Les tarifs incluent :

- Le service chauffeur ;
- Le carburant ;

- Les assurances responsabilité civile professionnelle ;
- La TVA au taux fixé par les réglementations en vigueur.

Les tarifs ne comprennent pas les systèmes de péage, les parcmètres, les frais de parkings, les frais d'entrée dans des sites, les repas chauffeurs. Une indemnité d'hébergement du chauffeur sera facturée pour les nuitées.

Le prix du Service indiqué dans le devis émis par la SOCIÉTÉ BIRIBIN sera susceptible d'être révisé par celle-ci pour tenir compte notamment de l'augmentation du prix du carburant et de tous les frais engagés pour les besoins de la réalisation du Service.

Des frais supplémentaires pourront être exigés en cas de demande spécifique du Client. Les montants facturés seront précisés dans le devis ou la Confirmation de réservation.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN se réserve le droit de modifier la grille tarifaire à tout moment sans préavis. Ces modifications seront communiquées au Client et s'appliqueront à tous les Services réservés après la mise à jour de la grille tarifaire.

Dépassement horaire ou kilométrique (hors prestations de transfert)

À tout moment pendant un Service, le Client peut décider de modifier la destination ou de l'interrompre. Dans ce cas, le Client sera facturé pour le temps et la distance effectués et au minimum du forfait prévu lors de la réservation.

Tout dépassement d'horaire sur l'heure prévue de retour sera facturé en complément sur la base du tarif en vigueur indiqué dans la grille tarifaire. Tout dépassement kilométrique sera également facturé selon les tarifs en vigueur indiqués dans la grille tarifaire.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE

Les conducteurs sont dûment employés et titulaires de la carte VTC (Voiture de Tourisme avec Chauffeur).

Amplitude maximale avec 1 conducteur : 14 heures par jour. En cas de programme sur plusieurs jours, le repos journalier doit être obligatoirement basé sur 10h consécutives et le repos hebdomadaire sur 24h après 6 jours travaillés consécutifs.

Le conducteur ne peut en aucun cas être accompagné d'une personne étrangère au service sauf autorisation exceptionnelle écrite de la Direction.

Le Transporteur s'engage à intervenir dans les meilleurs délais en cas d'immobilisation forcée du véhicule.

Le véhicule mis à disposition des clients est conforme aux normes techniques imposées par la réglementation.

Le Transporteur et ses conducteurs sont tenus de respecter les règles concernant le code de la route, le stationnement, la conduite et la sécurité des passagers et des véhicules environnants. Ils se doivent d'informer le client de toute réglementation spécifique concernant notamment le stationnement.

Les tiers transportés sont garantis dans la limite de la responsabilité de la SOCIÉTÉ BIRIBIN.

Prise en charge du passager

Le ou les Passager(s) sont tenus de se conformer aux règles de prise en charge indiquées par la SOCIÉTÉ BIRIBIN. La responsabilité de la SOCIÉTÉ BIRIBIN ne saurait être engagée en cas de non-respect de la procédure de prise en charge.

Le code de la route impose aux Passagers d'attacher leur ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière du véhicule. Le non-respect de cette règle dégage la responsabilité de la SOCIÉTÉ BIRIBIN en cas d'accident.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN peut choisir de sous-traiter, transférer ou céder tout ou une partie du Service à un tiers de son choix, sans en aviser au préalable le Client.

Les véhicules affectés à la réalisation des Services sont équipés d'un système de géolocalisation. En acceptant les Services de la SOCIÉTÉ BIRIBIN, le Client consent à l'utilisation de ce système de géolocalisation.

Politique en matière de bagages

Le poids total des bagages est limité à ce qui est compatible avec le véhicule utilisé, dans la limite de l'espace accessible. Le chauffeur et/ou la SOCIÉTÉ BIRIBIN pourra refuser les bagages ou objets excédant cet emport. En particulier, pour des questions de sécurité, la SOCIÉTÉ BIRIBIN refusera de charger tout bagage volumineux dans l'habitacle. Les effets personnels du Passager sont sous la responsabilité, la SOCIÉTÉ BIRIBIN ne sera pas tenue responsable de toute perte ou détérioration de bagages pendant ou après le Service.

Capacité du véhicule

Le nombre maximum de passagers dans la voiture (Chauffeur compris) ne doit pas dépasser le nombre maximal de passagers mentionné dans les spécifications techniques de la voiture.

4. MODIFICATION ET ANNULATION DE RÉSERVATION

Les demandes de modification ou annulation sont effectuées selon l'un des processus autorisés pour la réservation des Services.

Toute modification ou annulation de la Réservation doit être faite auprès de la SOCIÉTÉ BIRIBIN selon les conditions mentionnées au devis.

Conditions valables pour tout service

Tout frais externe engagé par la SOCIÉTÉ BIRIBIN (guides, hôtesses, agents de sécurité, réservations, etc.) dans le cadre d'un Service annulé seront facturés selon les conditions prévues au devis.

Conditions du droit de rétractation

- Client professionnel du secteur d'activité VTC ou de tout secteur et de plus de 5 salariés

Se reporter aux conditions spécifiques de rétractation mentionnées dans le devis ou le contrat conclu entre les parties.

- Client consommateur et professionnel hors secteur d'activité VTC et de 5 salariés au plus

Pour les prestations réservées à distance, la rétractation doit être effectuée par écrit en renvoyant à la SOCIÉTÉ BIRIBIN le formulaire de rétractation ci-dessous dûment rempli dans un délai de 14 jours après la date de confirmation originelle du Service par le Client. La rétractation donne lieu au remboursement des sommes déjà perçues par la SOCIÉTÉ BIRIBIN pour la réalisation du Service concerné. S'il le souhaite, le Client peut renoncer à tout moment à ce droit de rétractation en l'indiquant expressément par écrit à la SOCIÉTÉ BIRIBIN.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de BIRIBIN, 60 rue de la Plaine, 75020 Paris, contact@biribin.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de services ci-dessous :

Confirmé le : [Date du jour]

Par : [Nom du Client]

Pour : [Nom(s) du(es) Passager(s)]

Date : [Date du service]

Signature (uniquement pour une rétractation transmise sur papier) :

5. RETARD

La SOCIÉTÉ BIRIBIN n'est pas responsable des retards occasionnés en cas de force majeure et/ou pour des raisons indépendantes de sa volonté (embouteillage, grèves, catastrophes naturelles, retard train/ avion).

Retard du conducteur

Le conducteur est réputé en retard s'il arrive après l'heure de rendez-vous fixée lors de la réservation du Service. En cas de retard, la SOCIÉTÉ BIRIBIN contacte le Client pour le prévenir de ce retard et, en cas d'impossibilité de prise en charge, lui propose une solution alternative. En l'absence de solution alternative, le Client pourra être dédommagé selon les conditions prévues au devis.

Retard du client

Le Conducteur est tenu d'attendre le Client qui doit, lui, prévenir la SOCIÉTÉ BIRIBIN de son retard. Passé le délai d'attente convenu, le Client non présent au point de prise en charge sera facturé du montant prévu au devis.

6. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

La SOCIÉTÉ BIRIBIN agit en qualité d'entreprise de transport de personnes avec chauffeurs et à ce titre déclare se conformer à la réglementation professionnelle en vigueur.

Elle assume l'obligation de sécurité dont est tenu tout transporteur professionnel envers les personnes transportées ainsi que les responsabilités liées à la maîtrise du véhicule de transport de personnes, qu'il en soit propriétaire ou locataire.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN déclare être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle au titre de l'exercice de l'activité de transport de personnes et notamment toutes les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels dont elle aurait à répondre dans le cadre de la réalisation des Services notamment consécutivement à un accident de la circulation et ce depuis la montée du passager dans le Véhicule jusqu'à sa descente, à l'exception des dommages causés par la faute du passager.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN affecte à la réalisation des Services des chauffeurs titulaires des capacités réglementaires, soigneusement sélectionnés, en adéquation avec les besoins et demandes du Client.

7. DÉTÉRIORATION

Le Client est responsable de tout dommage causé par lui ou par les personnes avec lui dans la voiture (à l'exception du Chauffeur) pendant le Service et sera facturé en conséquence pour toute réparation ou dépannage nécessaire pour remettre la Voiture en état de bon fonctionnement et/ou de propreté et/ou de présentation.

8. RÈGLEMENT, PAIEMENT ET JUSTIFICATIFS

Modalités de paiement

La SOCIÉTÉ BIRIBIN accepte les modes de paiement suivants : espèces, cartes bancaires, virements.

A la réservation du Service, le Client devra fournir les informations nécessaires au règlement de la prestation par le moyen de paiement qu'il aura choisi.

Le Service sera facturé à compter de la date mentionnée dans la Réservation. La SOCIÉTÉ BIRIBIN adressera par email au Client la facture finale du Service tenant compte des éventuels frais supplémentaires ou modifications applicables.

Pour le Client professionnel, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, le versement de pénalités de retard au taux d'intérêt applicable et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de contestation du montant de la facture ou des modalités de réalisation du Service, le Client peut adresser par Lettre recommandée avec demande d'avis de réception une réclamation auprès de La SOCIÉTÉ BIRIBIN à l'adresse suivante : BIRIBIN, 60 rue de la Plaine, 75020 Paris.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client est informé des réglementations concernant la communication marketing, la loi du 21 Juin 2014 pour la confiance dans l'Economie Numérique, la Loi Informatique et Liberté du 06 Août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679). La SOCIÉTÉ BIRIBIN s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des données qui lui sont confiées.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN est considérée au regard de la réglementation en vigueur comme responsable de traitement dans le cadre de la collecte de données personnelles à l'occasion de la Réservation et de la réalisation des Services. Ces données sont :

- Les données d'identification ainsi que les coordonnées du Client ;
- L'adresse email et les coordonnées téléphoniques du ou des Passager(s) ;
- Les données relatives aux moyens de paiement ;
- Les données relatives aux déplacements et à la localisation du Véhicule ;
- Les données relatives à la vitesse de déplacement du Véhicule et à la distance parcourue.

Finalité des données collectées

La SOCIÉTÉ BIRIBIN collecte les données à caractère personnel du Client afin d'assurer :

- Le suivi de la relation Client ;
- La préparation et l'exécution du Service, notamment :
 - La gestion de la réservation des Services et de leur confirmation ;
 - Le suivi et la facturation ;
 - Les appels d'urgence en cas d'incident ou d'accident ;
 - La gestion des réclamations ;
- La lutte contre la fraude ;
- L'élaboration d'analyses commerciales.

En acceptant les présentes CGV, le Client accepte la collecte et le traitement de ces données personnelles par la SOCIÉTÉ BIRIBIN.

La SOCIÉTÉ BIRIBIN ne commercialise pas les données personnelles.

Droits d'accès, de rectification et d'opposition

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès aux données qui le concernent. Il peut à tout moment demander :

- La rectification, la mise à jour et/ou la suppression de ses données personnelles ;
- La limitation du traitement de ses données ;
- La portabilité de ses données ;
- L'opposition au traitement de ses données pour motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, le Client peut adresser sa demande accompagnée d'un justificatif d'identité par courrier à :

BIRIBIN

60 rue de la Plaine

75020 PARIS

Non-communication des données personnelles

La SOCIÉTÉ BIRIBIN s'interdit de traiter, héberger ou transférer les Informations collectées sur ses Clients vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne sans en informer préalablement le Client. Pour autant, la société BIRIBIN reste libre du choix de ses sous-traitants techniques et commerciaux à

la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

La SOCIÉTÉ BIRIBIN s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des Informations et notamment qu'elles ne soient pas communiquées à des personnes non autorisées. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des Informations de l'utilisateur est portée à la connaissance de la SOCIÉTÉ BIRIBIN, celle-ci devra dans les meilleurs délais informer l'utilisateur et lui communiquer les mesures de corrections prises. Par ailleurs, la SOCIÉTÉ BIRIBIN ne collecte aucune « données sensibles ».

Les Données Personnelles peuvent être traitées par des filiales de la SOCIÉTÉ BIRIBIN et des sous-traitants exclusivement afin de réaliser les finalités de la présente politique.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données personnelles sont les agents de notre service client.

11. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tout contrat connexe sont exclusivement exécutés, régis et interprétés conformément au droit français.

En cas de divergence ou de conflit entre la version anglaise et française des Conditions Générales, la version française prévaudra. La version anglaise est fournie à titre informatif seulement.

En cas de litige, le Client s'adressera à la société BIRIBIN pour obtenir un traitement amiable de sa réclamation.

Tout litige ne pouvant être traité à l'amiable sera :

- Soumis à la compétence exclusive des tribunaux français si le Client a la qualité de consommateur ;
- Soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris si le Client a la qualité de commerçant.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations gardent toute leur portée.